



Fondation  
**Maison des Champs**  
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

***Le Service  
Polyvalent d'Aide et  
de Soins à Domicile***

*16 rue du Général Brunet  
75019 PARIS*

**FINESS : 75 080 126 8**

**Fondation Maison des Champs**

***Siège social :***  
*55, rue de Belleville  
75019 Paris  
Tel : 01 85 08 50 92*

***[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
[www.fmdc.fr](http://www.fmdc.fr)***

# ***RAPPORT D'ACTIVITE 2022***

**AADom Solidarité 75**

**SERVICE D'AIDE  
ET D'ACCOMPAGNEMENT  
A DOMICILE**

# Sommaire

<b>1. PRESENTATION DU SERVICE</b>	p. 3
<b>2. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2020</b>	
A. Temps de trajet	p. 6
B. Télégestion mobile	p. 6
C. Difficultés financières	p. 6
D. Formations	p. 6
E. Maintien du lien social entre les générations, les personnes accompagnées, les aidants, les salariés et les partenaires	p. 6
F. Les 90 ans de la Fondation	p.7
G. Certification CAP'HANDEO	p.7
<b>3. SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE AADom Solidarité 75</b>	p.8
A. Evolution des premières demandes	p.8
B. Caractéristiques de la population accompagnée par le SAAD	p.8
C. Evolution de l'activité du SAAD	p.9
D. Plateforme de nuit unité logement spécialisée (ULS Héroid)	p.10
E. L'ergothérapeute	p.10
<b>4. LES RESSOURCES HUMAINES</b>	p.12
<b>CONCLUSION</b>	p.13

## 1. PRESENTATION DU SERVICE

### **Organisme gestionnaire**

Fondation Maison des Champs  
55 rue de Belleville 75019 Paris  
[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)

Président du Conseil d'administration  
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation  
Jérôme LUCAS

### **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

#### **Fondation Maison des Champs**

16 rue du Général Brunet  
75019 PARIS

Téléphone : 01.48.03.86.10

Fax : 01.48.03.86.14

Directrice du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile  
Nadège VANBESIEN  
[direction-saad@fmdc.fr](mailto:direction-saad@fmdc.fr)  
Tel : 01 48 03 85 93

La Fondation Maison des Champs, qui gère le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile, est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chaque individu, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui tels que les enfants, ou souffrant de fragilités dues à la maladie, au handicap ou au vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

« **Être chez soi, c'est être soi** » au milieu des siens et dans son quartier

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

Le **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (AADom Solidarité 75)** de la Fondation Maison des Champs a été créé en 1971 et son arrêté d'autorisation publié en décembre 2004.

En 1981, un **Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)** d'une capacité de 30 places a complété son champ d'action.

Jusqu'au mois de novembre 2017 le **SSIAD** était autorisé à gérer une capacité de **340 places**, dont **30 affectées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et 10 places au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer**.

Depuis novembre 2017 le SSIAD gère **10 places supplémentaires au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer**.

En contrepartie de la création de la seconde ESA, le nombre de place du SSIAD au bénéfice des personnes en situation de handicap a été réduit à 25 à compter du mois de janvier 2018.

A partir du mois de janvier 2022, le SSIAD gère **20 places au titre d'une Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP)**.

Conscient de l'importance de créer une synergie entre accompagnement, aide et soins à domicile, la Fondation Maison des Champs a saisi l'opportunité offerte par le décret du 25 juin 2004, de fonctionner en service polyvalent afin de permettre un accompagnement plus global des personnes fragilisées.

Les deux services ont donc été autorisés à fonctionner en **Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)** par arrêté préfectoral en **juillet 2007**.

La polyvalence est une démarche d'accompagnement **au service du « mieux être » de la personne accompagnée mais également des professionnels médico-sociaux**.

Elle permet :

- ✓ Une évaluation globale des besoins de la personne et de son entourage ;
- ✓ Une continuité de l'accompagnement dans la durée ;
- ✓ Une meilleure prévention des risques liés à la dépendance ;
- ✓ Une meilleure réactivité lorsqu'une situation d'urgence survient ;
- ✓ Une coordination renforcée des acteurs de l'aide et du soin ;
- ✓ Un évitement du morcellement des accompagnements ;
- ✓ Un maintien du lien social ;
- ✓ Un partage d'expérience interdisciplinaire.

Le SPASAD de la Fondation est également **gestionnaire d'un dispositif de nuit avec :**

- **1 Unité Logement Spécialisé (7 usagers)** située dans le 19<sup>è</sup> arrondissement depuis juin 2009 (Hérouville)
- **1 SAVS de nuit intervenant auprès de 11 usagers :**
  - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement (Duployé)
  - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement (Pont Canal)
  - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement (Etex)
  - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement (Goix)
- Et un service de **Garde Itinérante de Nuit**, sur tout Paris depuis mars 2008. Ce service permet d'assurer la continuité de l'accompagnement à domicile de jour. Les prestations proposées sont non médicalisées et de courtes durées ; elles permettent d'effectuer un coucher tardif, un change, des visites de sécurisation, de donner des médicaments préparés par un IDE, etc.  
Elles permettent de rassurer la personne, sa famille ainsi que les aidants.

Le SPASAD a trois finalités :

- Répondre sans discrimination à la demande de toute personne ayant fait le choix d'être accompagnée et soutenue afin de continuer à habiter son domicile et son quartier ;
- Répondre sans discrimination au signalement par un tiers pour une personne ayant besoin d'être accompagnée et soutenue afin de continuer à habiter son domicile et son quartier ;

- Inscrire l'accompagnement relationnel et médico-social à domicile dans une dynamique de développement de la personne.

L'organisation du SPASAD permet la mise en œuvre de la polyvalence de l'accompagnement.

Les évaluations de besoins se font conjointement par les responsables ou cadres de secteurs et les coordinateurs de soins si cela semble pertinent. Les professionnels se mobilisent, en sollicitant les partenaires autour du projet d'accompagnement de la personne.

Les directrices du SSIAD et du SAAD sont garantes du bon fonctionnement du service et de la qualité de l'accompagnement des personnes fragilisées et de leur entourage.

Dans le respect du Projet Associatif, conformément :

- à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- au décret du 25 juin 2004 concernant la mise en place des Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile,
- à la loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ».

Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile accompagne les personnes adultes, âgées, malades ou handicapées dans leur choix de vie au domicile.

Ce soutien repose sur un principe d'accompagnement pluridisciplinaire et personnalisé avec des modalités d'interventions pluridisciplinaires individualisées et concertées.

Le service évalue, avec la personne ses besoins d'aide et de soins, sa situation dans l'ensemble des dimensions médico-sociales et élabore en collaboration avec elle un projet d'accompagnement.

Le service coordonne ses interventions avec les partenaires sociaux, médicaux et médico-sociaux du secteur dans un souci de cohérence et d'efficacité.

Le SPASAD a réalisé son évaluation interne en 2021.

Les évaluations externes ont été réalisées respectivement en 2014 pour le SSIAD et 2017 pour le SAAD.

Par courrier du 28/02/2017 l'ARS a renouvelée l'autorisation du SSIAD pour 15 ans jusqu'au 27/06/2032.

Par un arrêté du 19/11/2019 portant renouvellement de l'autorisation du SAAD, la DASES aligne la date d'autorisation sur celle du SSIAD soit jusqu'au 27/06/2032 pour les 2 services fonctionnant en SPASAD.

## 2. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2022

### A. Temps de trajet

Au SAAD de la Fondation Maison des Champs, les temps de trajet des intervenants à domicile sont payés forfaitairement. Le service a donc entrepris un travail d'analyse afin d'évaluer la pertinence du forfait actuellement utilisé, de la nécessité de le réajuster ou de passer à une modalité de décompte d'un temps de déplacement estimé.

Afin d'avancer dans la réflexion, le service s'est doté d'une nouvelle option « cartographie » sur son logiciel métier.

En parallèle, les responsables de secteurs ont pu mener un premier travail sur l'optimisation des plannings et des tournées d'intervention.

En 2023, ce travail se poursuivra en parallèle d'un travail sur la resectorisation de l'ensemble du service.

### B. Télégestion mobile

Dans le courant de mois d'octobre 2022, le service a mis en place la télégestion mobile.

Chaque intervenant s'est ainsi vu fournir un téléphone équipé d'une application afin de pouvoir accéder sur leur mobile aux plannings et aux coordonnées des bénéficiaires, télégérer au domicile et échanger des informations avec ses collègues.

La mise en place de la télégestion mobile a déjà permis une réelle diminution du taux de correction passé de 70% à 9% en 2 mois.

### C. Difficultés financières

A la suite de la réévaluation salariale liée à l'avenant 43 de la Convention de la Branche de l'Aide A domicile, le prix de revient des heures effectuées par le SAAD de la Fondation s'est élevé à près de 30 €, sans pour autant que la réévaluation des financements suive.

Le tarif n'ayant pas été réévalué à hauteur des évolutions salariales le SAAD a réalisé les heures d'intervention à perte, mettant par là en danger sa viabilité économique. Ce qui se traduit par un déficit de l'ordre de 500 K€ sur l'année.

Des mesures correctives ayant été prises par la DSOL dans le courant de l'année 2022, les propositions de tarification sur l'exercice 2023 semblent s'annoncer plus ajustées.

### D. Formations

L'année 2022 a permis de proposer aux salariés du SAAD un programme de formations riche et varié.

Quatre salariées ont pu entrer dans un process de VAE afin d'être diplômées Auxiliaires de vie.

22 formations collectives ont été proposées aux salariés du SAAD sur des thèmes comme « manutention et prévention des TMS », « règles d'hygiène à domicile », « être un tuteur efficace », « la déficience visuelle au quotidien », et beaucoup d'autres encore.

### E. Maintien du lien social entre les générations, les personnes accompagnées, les aidants, les salariés et les partenaires

En partenariat avec l'Education nationale, dans le cadre de la convention avec la Fondation Maison des Champs, nous avons souhaité maintenir les liens entre les enfants et les aînés.

Tout au long de l'année se sont déployés différents événements intergénérationnels, parfois au Rosa Bonheur, parfois dans une école du quartier ou aux Appartements d'hébergement temporaire de la Fondation.

En parallèle, une correspondance épistolaire tout au long de l'année entre les élèves d'une classe maternelle et les résidents des appartements d'hébergement temporaire a noué et renforcé des liens créés entre les enfants et les bénéficiaires du SPASAD.

Ces moments de partages, d'émotions, de convivialité et de complicité entre les personnes accompagnées et les enfants se renforcent au fil de chaque rencontre entre les deux générations. Des véritables parenthèses enchantées : des sourires présents sur tous les visages.

Le SPASAD relève ici le défi d'aller au-delà d'une simple prestation : un accompagnement porteur de sens permettant de renforcer et développer le lien social, rompre l'isolement, lutter contre la solitude, transmettre des souvenirs, des passions, contribuer au sentiments d'appartenance, mais aussi stimuler les fonctions cognitives et favoriser la motricité.

## **F. Les 90 ans de la Fondation Maison des Champs**

L'année 2022 a été l'année des 90 ans de la Fondation Maison des Champs.

Au sein de chaque service de la Fondation des actions se sont déployées et l'ensemble des salariés ont été conviés à la journée de la Fondation 15 juin au Rosa Bonheur.

De nombreux partenaires et des élus de l'arrondissement et de la mairie centrale étaient présents lors de cette journée qui a favorisé la cohésion d'équipe.

## **G. La journée des personnes accompagnées**

La Fondation a organisé le 4 mai « la journée des personnes accompagnées » à la Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement.

Afin de permettre aux bénéficiaires, bien souvent à mobilité très réduite et parfois isolés, de pouvoir participer à cette journée, le SPASAD s'est appuyé sur le soutien du Carrefour des Solidarités qui a pu mettre à disposition quelques véhicules et quelques chauffeurs afin que nous puissions aller chercher et raccompagner chez eux les patients.

Prévue autour d'un temps de travail et d'un temps festif, cette journée a réuni plus d'une quarantaine de bénéficiaires.

Ils ont eu l'occasion de travailler pendant une heure sur deux axes d'amélioration de la qualité qui avaient été soulevés lors de l'évaluation interne :

- Autonomie et qualité de vie
  - o Respect des habitudes de vie
  - o Prise en compte des besoins et attentes
  - o Choix des activités et maintien du cadre de vie
  - o Lien avec l'entourage et maintien de la vie sociale
  
- La Continuité de l'accompagnement et la coordination
  - o L'organisation cohérente des interventions du SPASAD
  - o Qualité des prestations
  - o Relations avec les services/intervenants extérieurs

Les résultats, en termes de constats et de propositions d'amélioration, ont pu être partagés aux participants et également à l'ensemble des bénéficiaires du SPASAD via un courrier envoyé en septembre 2022.

## **H. Certification Cap'Handéo**

Après un travail de plusieurs mois, le SPASAD a passé en juillet 2022 un audit blanc Cap'Handéo, afin d'inaugurer une nouvelle version du référentiel.

Cet audit blanc a mis en avant les points forts et les points faibles de l'accompagnement proposé par le SPASAD et nous prépare à l'audit réel qui devrait être programmé courant 2023.

### 3. SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT AU DOMICILE AADom Solidarité 75

#### A. Evolution des premières demandes

**Nombre de prospects : 297**

En 2022, il y a eu 297 premières demandes.

Nos principaux prescripteurs restent les assistants sociaux des hôpitaux de Paris, la Mairie d'arrondissement et la Maison des Aînés et des Aidants (M2A).

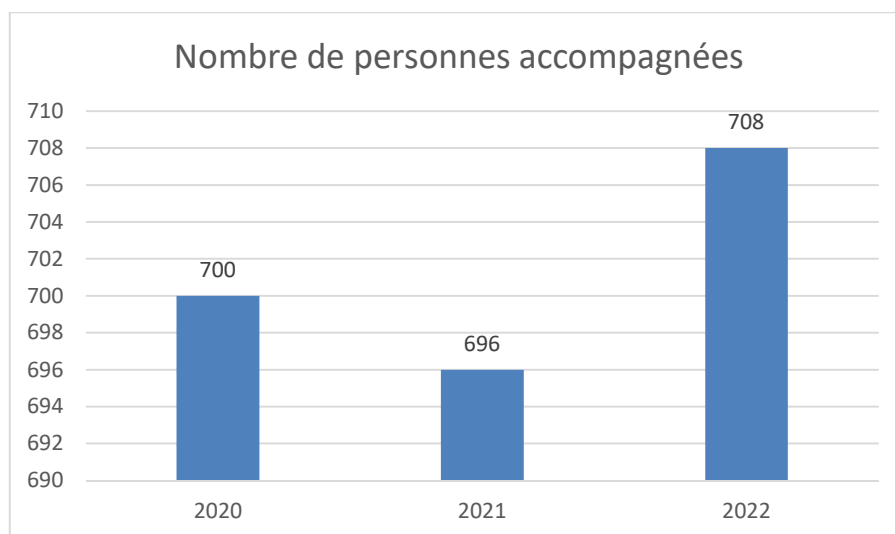
Dans le cadre de l'aide à domicile mutualisée, une convention a été signée avec la CNAV. Nous avons développé un partenariat avec les résidences ARPAVIE et VALENTIN HAUY.

En 2022, le partenariat avec RMA représente 17 demandes.

#### B. Caractéristiques de la population accompagnée par le SAAD

**Nombre de personnes accompagnées par le SAAD en 2022 : 708**

**Evolution du nombre de personnes accompagnées sur les trois dernières années**





**Répartition par tranches d'âge et par sexe des personnes accompagnées par le Service d'aide et d'accompagnement à domicile en 2022**

Tranche d'âge	Homme	Femme	Total	Pourcentage
≤ 55 ans	0	0	0	0%
55-60 ans	12	23	36	5.16%
60-70 ans	40	47	87	12.39%
70-80 ans	59	112	171	24.26%
80-90 ans	68	182	251	35.48%
90-100 ans	36	112	148	21.03%
≥ 100 ans	0	10	11	1.68%
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>	<b>489</b>	<b>708</b>	<b>100%</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>74</b>	<b>79</b>	<b>77</b>	

La moyenne d'âge des personnes accompagnées par le SAAD est proche de 77 ans.

- Ages :
  - moins de 60 ans : 5,16%
  - entre 60 et 80 ans : 36,65 %
  - plus 80 ans : 58,19 %
- Sexe :
  - femmes : 69 %
  - hommes : 31%

**Répartition par GIR 2022**

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
<b>Nombre</b>	<b>14</b>	<b>57</b>	<b>111</b>	<b>203</b>	<b>117</b>	<b>206</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>2.04%</b>	<b>8.00%</b>	<b>15.67%</b>	<b>28.62%</b>	<b>16.52%</b>	<b>29.13%</b>

**C. Evolution de l'activité du SAAD**

**Nombre de personnes accompagnées et heures facturées**

	Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'heures prestataire réalisées	Nombre d'heures moyennes réalisées par bénéficiaire
<b>2020</b>	700	163 238	215.35
<b>2021</b>	696	174 732	229.08
<b>2022</b>	708	166732	235.50

**Nombre de bénéficiaires par financeurs**

	2020	2021	2022
APA	387	374	406
ASL	83	90	82
PCH	55	55	58
CNAV	54	47	59
Plein tarif	94	73	72
Autres	27	57	31
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>696</b>	<b>708</b>

### Répartition des heures par financeurs

	2020	2021	2022
APA	90 265	93 867	93 820
ASL	17 077	17 952	16 455
PCH (dont ULS subvention)	37 011	41 397	38 430
CNAV	1 807	1 139	1 668
Plein tarif	13 240	16 064	12 733
Autres	3 838	4 313	3 626
<b>Total</b>	<b>163 238</b>	<b>174 732</b>	<b>166 732</b>

89 % du total des heures réalisées en 2022 par le SAAD relèvent du Conseil Général.

#### **D. Plateforme de nuit unité logement spécialisée (ULS HEROLD)**

**Nombre d'heures réalisées en 2022 :**

**3 650 heures ont été réalisées sur l'Unité Logement Spécialisé Hérold.**

**Soit 10 heures par nuit : (10 x 365) = 3 650 heures**

**Compte tenu du fonctionnement financier de l'ULS, seules (7 x 365) = 2 555 heures ont été facturées.**

**Les heures non facturées sont payées sous la forme de dotation.**

Dans le cadre de l'accompagnement des locataires de l'ULS, si besoin la Fondation apporte aux locataires une aide dans leurs différentes démarches relatives à leur maintien à domicile et à leur insertion socio-professionnelle.

La plateforme de nuit assure aux résidents en situation de handicap un maintien à domicile optimal et sécurisé.

#### **E. L'ergothérapeute**

##### **1. Bilan de l'activité de l'ergothérapeute de la Fondation en 2022**

ACTIVITE	2019	2020	2021	2022
Bilan-évaluation initiale	155	131	144	150
Réévaluation	73	63	68	120
Essai / Installation : Aides techniques	359	296	331	252
Conseil-Prévention	192	161	169	198
Préconisations Travaux	37	31	33	17
Séance de formation des professionnels au domicile	-	-	-	21
<b>TOTAL des visites à domicile</b>	<b>816</b>	<b>682</b>	<b>745</b>	<b>758</b>

En 2022, l'activité a légèrement augmenté (+2%) par rapport à celle de l'année dernière. Même si elle se situe principalement au sein du SPASAD et du SSIAD elle n'exclut pas ses interventions auprès du Carrefour et du SAVS.

En 2022, l'activité a légèrement augmenté (+2%) par rapport à celle de l'année dernière.

Par rapport à l'activité 2021 :

- Le nombre de réévaluations a quasiment doublé. Une réévaluation intervient quand une situation d'un patient a changé ou s'est dégradée. Ces situations sont signalées par les intervenants au domicile, les IDEC ou les cadres de de secteurs ou l'entourage du patient.
- Le nombre de visites ayant pour but l'installation ou l'essai de matériel médical a diminué (-24%). Une partie non négligeable des installations de matériel se fait dans le cadre d'un retour à domicile. Lorsque cela alors est utile pour faciliter le retour au domicile l'ergothérapeute de la Fondation intervient pour installer ou réajuster le matériel nécessaire une fois la personne rentrée chez elle.
- Le nombre de préconisations de travaux architecturaux a diminué de moitié. Plusieurs bailleurs sociaux ont entrepris de gros travaux d'aménagements dans leurs bâtiments en 2022. Cela a contribué à diminuer de manière significative les demandes d'aménagements faits à l'ergothérapeute.

## 2. Les différents partenaires de l'ergothérapeute

### - **Du secteur médical**

L'ergothérapeute travaille en équipe pluridisciplinaire avec les professionnels de la Fondation Maison des Champs mais également avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne au domicile. Ces personnes sont, principalement, le médecin traitant et le kinésithérapeute. Il y a aussi la pédicure-podologue, les services de rééducation de l'APHP en majorité mais également des SMR privé à but non lucratif de région parisienne et différents réseaux (HAD, SLA, Quiétude...)

### - **Du secteur social**

L'ergothérapeute est en lien avec les professionnels du secteur social : assistante sociale des équipes de l'APA de la DSOL, CASVP, la MDPH Paris - Ile de France, l'AFM, M2A. Cette collaboration a pour but, principalement, de monter des dossiers de demande de financement des aides techniques préconisées.

### - **Autres**

Pour la mise en place des aides techniques, l'ergothérapeute fait appel à des revendeurs de matériel médical ou à des pharmacies en fonction du souhait du patient. Lors des livraisons, il s'assure de la bonne mise en place et assure les formations auprès des soignants qui les utiliseront. Il évalue leur efficacité.

Pour l'aménagement des sanitaires ou l'adaptation techniques des logements, il travaille en lien avec les bailleurs sociaux afin de faciliter le montage des dossiers de financement pour les patients ou les bénéficiaires.

## 4. LES RESSOURCES HUMAINES

### Mouvements du Personnel :

		2021		2022	
		Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
<b>CDI</b>	Encadrement	0	0	0	0
	Administratifs	0	0	0	0
	Intervenants	6	3	1	10
	<b>TOTAL CDI</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>CDD</b>	Encadrement	2	1	2	3
	Administratifs	0	0	0	0
	Intervenants	339	342	451	448
	<b>TOTAL CDD</b>	<b>341</b>	<b>343</b>	<b>453</b>	<b>451</b>
	Administratifs	0	0	1	0
	Intervenants	4	9	1	3
	<b>TOTAL CAE</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>351</b>	<b>355</b>	<b>456</b>	<b>464</b>	

### Effectif au 31 décembre 2022 :

	2021		2022	
	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques	ETP
<b>CDI</b>	127	107	124	105.58
<b>CDD</b>	56	29.15	40	19.83
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>136.15</b>	<b>164</b>	<b>125.41</b>

	2022		
	Catégorie emploi	Personnes physiques	ETP
<b>CDD</b>	Encadrement / administratif	1	1
	Intervention	39	18.83
<b>CDI</b>	Encadrement/administratif	9	9
	Intervention	115	96.58
<b>TOTAL</b>		<b>164</b>	<b>125.41</b>

